



**Décision CODEP-DIS-2014-044351
du Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire
du 18 décembre 2014**

modifiant la décision CODEP-DIS-2012-62455 du Directeur Général de l'Autorité de sûreté nucléaire du 31 décembre 2012 relative à la nomination des membres des groupes permanents d'experts en radioprotection

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire

Vu le code de l'environnement, notamment le titre IX du livre V ;
Vu la décision n°2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 6 ;
Vu la décision CODEP-DIS-2012-62455 du Directeur Général de l'Autorité de sûreté nucléaire du 31 décembre 2012 modifiée relative à la nomination des membres des groupes permanents d'experts en radioprotection ;
Considérant que Madame Céline BOUDET et Monsieur Alain ACKER ont émis le souhait de démissionner du GPRADE.

Décide :

Article 1

Dans l'annexe 2 relative à la liste des membres du GPRADE de la décision du 31 décembre 2012 susvisée, à la ligne 1 du tableau, le nom « ACKER Alain » est supprimé et à la ligne 8 du tableau, le nom « BOUDET Céline » est supprimé.

Article 2

La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée au bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 18 décembre 2014

Signée par

**Le Directeur général
de l'Autorité de sûreté nucléaire**

Jean-Christophe Niel